

Mémoire de Nieul et Alentours

# CAFÉ LECTURE

A partir des écrits de  
Jacques Joseph Juge de Saint Martin  
"Cultivateur Écrivain"



Samedi 8 octobre 2022

à 15h00

au Relais Château

La Chapelle Saint-Martin

à Nieul



Réservation obligatoire au 06 62 23 43 89  
ou [nieuletalentours@gmail.com](mailto:nieuletalentours@gmail.com)



IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique

Jacques-Joseph JUGE DE SAINT MARTIN, seigneur de Boubaud, fils de Pierre-Nicolas et de Marie-Catherine Marchandon de Puy-Mirat est né le 16 septembre 1743 à Limoges comme ses père et grand-père, et est mort le 29 janvier 1824 dans cette même ville.

Nous sommes, ici-même, au cœur de ce qui fut la passion de Jacques Joseph JUGE DE SAINT MARTIN tout au long de sa vie. Commencés avant 1770, ses travaux seront continués après sa mort, par son fils Jean-Aimé. Aussi pouvait-on lire, à la fin du siècle dernier, dans la monographie du canton de Nieul "Boubaud et Saint Martin ont été ornés des plus belles plantations par les soins de deux générations successives : on les considère comme le berceau de l'agriculture forestière en Limousin.

Ses écrits furent également appréciés. C'est pourquoi en 1907 au Congrès de l'arbre et de l'eau, à Limoges, il est dit à leur propos que "*de précieux renseignements encore applicables s'y trouvent*" et l'on demande "*de mettre en pratique l'exemple de Monsieur de Saint Martin qui fut à la fin du 18ème l'honneur de l'agriculture forestière en Limousin*".

Avant de passer à la chronologie de ses œuvres, parlons un peu de sa famille.

Nous savons avec certitude que Martial JUGE, Seigneur de BOUBAUD, y habitait il y a six siècles, en 1380. Guillemette Roger sa grand-mère, native comme son époux Jacques de la Jugie, du Bas-Limousin, est la sœur du pape d'Avignon Clément VI dit le magnifique ; leur neveu Pierre Roger de Beaufort, le pape Grégoire XI, ramène la papauté à Rome. Ces deux papes font partie des grandes figures limousines. D'autres personnages de la même famille s'illustrent aussi au 14ème siècle.

Par la suite des JUGE DE SAINT MARTIN, issus de ce Martial JUGE seront consuls de Limoges.

Lorsque Jacques-Joseph naît en 1743, son père est magistrat, comme plusieurs de ses ascendants, et ses parents, tout naturellement, le destinent à cette carrière ; il devient donc **conseiller au présidial**. Mais Alluud, un ami, écrit, "Monsieur JUGE naquit pour ainsi dire agriculteur, les outils du jardinage devinrent ses jouets favoris"

Ces dispositions naturelles vont être fortifiées, de différentes façons :

- L'abbé RICHARD qui s'intéressait tout particulièrement au monde agricole devenu son précepteur n'a pu que favoriser son inclination pour le jardinage.
- En 1758 (Jacques Joseph a 15 ans) paraît l'œuvre maîtresse du Docteur QUESNAY pour qui la terre est l'unique source de richesse.

- En 1759, la Société d'Agriculture de Limoges est créée. L'un des sept membres fondateurs n'est autre que Monsieur de l'Epine, subdélégué, bien connu à LIMOGES, mais également propriétaire du Masneuf de Chaptelat et de Gandeloup à Nieul et donc voisin par ses terres des Juge de Saint Martin. Même si les premiers résultats de cette société n'ont pas été à la hauteur des espérances suscitées, il s'agissait d'une initiative heureuse, bien dans l'air du temps, ne pouvant qu'éveiller l'intérêt de notre jeune homme.

Ensuite, Jacques-Joseph quitte Limoges pour étudier le droit et les sciences naturelles à Paris et Bordeaux et suit avec profit l'enseignement pratique des grands maîtres de la culture des arbres.

Lorsqu'il est de retour à LIMOGES, il va mettre en application tout ce qu'il a appris. Il commence sans doute ses travaux, avant même d'avoir reçu son héritage. Il se met à l'ouvrage : défriche, sème, plante et observe. Il se lève avec le soleil, travaille autant du corps que de l'esprit et est fier de montrer ses mains endurcies par le travail. Une centaine de personnes vivent alors sur ses terres, ce sont des bras nombreux qui l'aident dans cette vaste entreprise.

Deux cents hectares sont ainsi défrichés et plantés. Jacques Joseph note toutes ses observations et en 1787, âgé de 44 ans, il transmet un manuscrit à PARIS, à la société Royale d'Agriculture. Dans la préface, il s'explique sur la nécessité qu'il a ressentie de rédiger cet ouvrage, malgré les ouvrages savants de son maître vénéré DUHAMEL DU MONCEAU.

Ses terres n'étant pas de même nature que celles de DUHAMEL DU MONCEAU et situées dans une région très éloignée de celles-ci, ses observations peuvent dans certains cas être fort différentes. De plus les beaux ouvrages de ce dernier, ne sont pas à la portée de tous, en raison de leur prix mais aussi de leurs difficultés.

Notre cultivateur ne fait pas que semer, planter, tailler, récolter. Pour chacun des travaux entrepris, il observe, compare, constate. Il n'est point jaloux de garder le secret de ses recherches ; bien au contraire il souhaite faire partager au plus grand nombre les conclusions qu'il a pu tirer de ses expériences. Et c'est ainsi qu'il rédige, son premier ouvrage.

### **“Le Traité de la culture du Chêne”**

Messieurs FOUGEROUX de BONDAROY, BROUSSONET et THOIN nommés par la société Royale d'Agriculture pour examiner ce manuscrit indiquent dans leur rapport que *la Compagnie a jugé cet ouvrage, dans lequel l'auteur a suivi une méthode très claire, très concise et qu'il a mise à la portée de tous les cultivateurs, digne de son approbation le 25 mai 1787.*

Ce manuscrit sera publié en 1788. Il connaît un succès immédiat.

## **Extraits**

« ... J'ai vu planter en 1765, les Champs Elysées ; aux portes de Paris. Tout le terrain fut fouillé, à trois pieds de profondeur, transporté de prés en prés et mis dans un niveau parfait. Aux points d'alignement, on plaçait des ormes tous sains, tous égaux, tous arrachés avec les plus grandes précautions. Ces arbres disposés en quinconce, taillés chaque année tout simplement en « cône renversé » mais à la même hauteur et dans les mêmes dimensions, forment aujourd'hui des berceaux, de quel que côté qu'on les regarde. Cette vaste promenade est digne de la capitale et du peuple plein de goûts qui s'y rassemble ! Mais quels sont les particuliers qui pourront suivre un si bel exemple ?

La plantation de chaque arbre coûtait au moins une pistole, pour la main d'œuvre.

## **Extrait « Les Vents »**

« Les vents opèrent beaucoup sur la croissance et la qualité du bois de chêne ; s'il est exposé à un vent modéré, le mouvement de la sève est ranimé par une douce agitation ; la transpiration qui agit par l'action de l'air et du soleil et qui est essentiel à la végétation, augmente et devient précieuse.

Si le vent est chaud et modéré au printemps, il dessèche la rosée et empêche les effets de la gelée ; par la même raison la proximité des eaux courantes et chaudes qui donnent un cours à l'air est très favorable ; ce sont les vents de l'Est et du Sud-Ouest qui dessèchent les feuilles, fatiguent les jeunes arbres et les brisent.

Le vent du Sud est le plus inconstant de tous les vents, en Europe ; il y souffle sans règle et sans aucun rapport avec les saisons ; lorsqu'il commence ou qu'il cesse, il change le temps, de beau en pluvieux et le rend doux s'il était froid ; parce qu'étant dirigé de bas en haut, il détache beaucoup de particules de dessus la surface des eaux ; et l'air étant beaucoup plus raréfié et plus léger, il s'imbibé d'une grande quantité de vapeurs. Il souffle ordinairement seul et sans être contrarié par aucun autre et il souffle plus souvent la nuit que le jour, particulièrement l'hiver.

Un arbre exposé au vent du Sud a l'écorce plus fine et paraît plus abonder en sève que celui qui est exposé au vent du Nord. Ce vent est plus favorable aux végétaux qu'aux animaux. Les arbres et surtout les chênes qu'on plante pendant qu'il souffle, reprennent très bien.

Le vent du Nord est très condensé puisque le mercure monte quand il règne ; ce qui n'arrive point si le ressort ou la pesanteur de l'air augmentent.

Cela nous fait voir pourquoi le vent du Nord souffle de haut en bas et pourquoi il n'est ni pluvieux ni nébuleux, sa direction loin de détacher les vapeurs de dessus la surface des eaux, empêche plutôt qu'elles ne s'en élèvent. Ce vent n'en exclut pas d'autres. On remarque qu'il rend le corps humain plus léger et moins pesant mais il préjudicie beaucoup aux racines des jeunes chênes, lorsqu'elles y sont exposées à découvert...

Les conséquences :

... Un chêne abrité des grands vents est de belle venue et fait l'honneur du Canton ; celui, au contraire qui en est battu, devient tortueux et roulé.

Il est exposé à toutes les maladies que la trop grande fatigue, les efforts, et les blessures différentes peuvent occasionner.

En 1789, Jacques Joseph JUGE DE SAINT MARTIN entreprend la reconstruction de la demeure de BOUBAUD qui tombe en ruine. Il obtient l'autorisation de construire une chapelle privée, celle de Saint Martin succursale de l'église de Nieul, ayant été interdite en 1742, en raison de son délabrement.

Encouragé par le vif intérêt suscité par son premier ouvrage, il publie en 1790, "**Notices des Arbres et Arbustes qui croissent naturellement ou qui peuvent être élevés en pleine terre dans le Limousin**". 190 espèces sont répertoriées dans cet ouvrage.

Il espère rendre à nouveau un important service aux agriculteurs.

Il dit : "*Nous regrettons seulement de ne pouvoir leur donner avec les préceptes généraux de culture, les principes de ce qu'on appelle la main... Ce sont des détails qui échappent à la plume, il n'est pas d'ailleurs donné à tout le monde de bien exécuter ce qu'on aurait très bien compris*".

Cette notice a été distribuée gratuitement aux cultivateurs.

### **Extraits**

#### **Le châtaignier - L'arbre du pays**

Ce grand arbre est si commun dans le haut Limousin qu'on pourrait en quelque façon l'appeler l'arbre du pays.

Il a depuis longtemps ses partisans et ses détracteurs.

Malgré tout ce que peuvent dire ces derniers, on le multiplie plus que jamais, il vient même d'être admis sur nos routes publiques comme arbre d'ornement, ainsi que le Pommier l'a été sur les routes de Normandie.

Mais ne pourrait-on pas tirer meilleur parti qu'on ne le fait d'un arbre réellement précieux, par son fruit, par ses feuilles et par son bois.

Il paraît que les auteurs qui en ont traité jusqu'à présent n'ont pas toujours été à portée de vérifier par eux-mêmes ce qu'ils ont dit.

Il n'est pas hors de propos d'entrer ici dans le détail de la culture méthodique dont il est susceptible et des avantages qu'il présente, comparés avec les dommages qu'il peut causer.

La meilleure manière d'apprécier son mérite est de s'attacher plutôt aux faits qu'aux raisonnements.

(...) Le climat contribue beaucoup à donner de la qualité à ce fruit et surtout de la grosseur. Les châtaignes du Portugal sont plus grosses que les nôtres, et celles d'Angleterre sont plus petites, on remarque même que dans la partie méridionale du Limousin elles diffèrent de celles de la partie septentrionale. Les espèces tardives à la pousse et précoces à la maturité conviennent surtout aux Climats septentrionaux à cause du risque des gelées.

Il n'est peut-être pas de pays en France où les curieux n'aient tenté à plusieurs reprises d'élever quelques châtaigniers, j'ai souvent été témoin de la culture trop recherchée qu'on leur donnait : on les plaçait dans d'excellents fonds à l'exposition la mieux abritée, et dès qu'on apercevait que ces arbres déclinaient on mettait à leur pied des terreaux et des engrais. C'était employer précisément tous les moyens imaginables pour les faire périr. Je me rappelle très bien que de tous les arbres qui étaient en 1762 dans les jardins du Roi à Paris, le Châtaignier me parut le plus languissant.

### **Produit**

(...)Un homme de travail mange à des dix heures du matin dans les petits jours environ trois cents Châtaignes blanchies qui pèsent deux livres et demie ; ce qui est étonnant c'est qu'il les mange sans boire. Il ne lui faut pas d'autres aliments jusqu'à six ou sept heures du soir. Cette quantité de Châtaignes remplit deux fois le vase dans lequel il fait ordinairement sa soupe ; mais il faut observer qu'étant sphériques il reste du vide entre elles, et que si l'on vient à les comprimer elles ne tiennent guère plus de place et ne pèsent guère plus que le pain et le bouillon de sa soupe.

Il résulte de ce détail que le fruit de chaque pied de Châtaignier, l'un compensant l'autre, peut fournir la moitié de la nourriture d'une famille entière pendant deux

jours, ou ce qui revient au même qu'un pied de châtaignier de bon produit, nourrit journallement une famille à laquelle il faudrait au moins, vingt livres de pain bis qui valent, année commune, vingt sols.

### **Conservation**

Il est facile de conserver les châtaignes fraîches et vertes jusqu'au Printemps en observant de les placer sur un sol de grange, ou dans une fosse pratiquée en terre, en cas qu'elles aient été ramassées en temps pluvieux ; et de les étendre sur un plancher en cas que le temps ait été sec. On a soin en suite de les garantir des gelées, d'ôter celles qui se gâtent, de les remuer avec la pelle pour les empêcher de fermenter, car ce fruit malgré sa sécheresse apparente renferme assez d'humidité pour accélérer son dépérissement surtout au retour du Printemps qui le dispose à germer. Ainsi l'état où se trouve la Châtaigne après qu'on l'a récoltée, et la température subséquente doivent régler les espèces de soin et de moyens qu'il faut mettre en usage pour en prolonger la durée.

Les marrons ramassés au grand soleil et exposés ensuite à son action pendant sept ou huit jours, sur des claies que l'on retire tous les soirs et que l'on place les unes sur les autres dans le lieu le plus sec de la maison, acquièrent la propriété de se conserver très longtemps et même de supporter les plus longs trajets sans rien perdre de leur saveur agréable ni de leur faculté reproductive.

En 1790 paraissent également ses premières **“Observations météorologiques”, sous-titrées “Sur les effets de la gelée à la fin de 1788 et commencement de 1789”**.

Ces notations tri-quotidiennes seront menées pendant une quarantaine d'années. Le second numéro s'intitule **“Observations météorologiques et économiques”** ne laissant aucun doute sur les intentions de l'auteur. Dans le numéro quatre après avoir parlé de l'hiver rigoureux qui vient de passer, de ses conséquences sur les plantes, les animaux et les hommes, il donne un tableau de l'évolution rapide des prix des principales denrées entre le 21 décembre 1794 et le 21 mars 1795.

## **Extraits**

### **Réflexion sur la nécessité d'un système français et même européen d'observations météorologiques**

L'hiver de 1788-89 fut terrible dans toute l'Europe. Ce sont les observations que Juge Saint -Martin a consignées et qu'il publie en 1790 sous le titre « Observations météorologiques ». Ce sera le premier numéro d'une série de 7 numéros jusqu'à l'an IX de la République.

A cette date, M Juge estime que la Société d'Agriculture et des Arts qui vient de se reconstituer à Limoges doit prendre le relais.

Il serait sans doute utile aux Agriculteurs de se précautionner contre les rigueurs du froid, il serait donc important de connaître d'avance si l'hiver sera long.

On a cru qu'il y avait sur cela des indices. Nos ayeux en ont noté plusieurs qui sont si peu applicables, qu'il n'est pas à propos de les rapporter ici.

Le plus vraisemblable est le passage anticipé des oiseaux étrangers, mais cette émigration est plutôt l'effet du froid dans les pays qui avoisinent le nôtre, qu'un présage certain de la température à venir.

Mais fera-t-on de grands progrès dans la connaissance du temps pendant que les observations des Savants seront isolées ? Ne serait-il pas à propos de les comparer ?

Veut-on découvrir par exemple, si c'est uniquement le vent qui nous procure la gelée : il faudrait qu'un observateur dans chaque ville de France et des pays circonvoisins, remarquât exactement le degré du froid, le matin à sept heures, à l'heure du midi et le soir à cinq heures et en même temps quel est le vent dominant.

Et que l'Observateur de Paris, auquel les observations de Provinces seraient régulièrement adressées, eut une carte en blanc, contenant seulement des villes d'observation dans leur véritable Site.

Que chaque jour il figurât sur autant d'exemplaires de cette carte, le cours des vents et le lieu de leur mutation ou de leur concours : ce qui serait facile en donnant à ce cours la même direction jusqu'à la ville où le premier changement se serait fait sentir.

En comparant ensuite les degrés du froid dont il aurait fait une table sur la carte même, avec les différents météores de l'air, que ses correspondants auraient observés, dans le cours de plusieurs hivers consécutifs : il parviendrait sans doute à connaître.

Si les vents courent avec régularité sur l'Europe, s'ils sont particuliers et topiques à chaque contrée, quelle est la durée ordinaire des équinoxiaux, s'ils influent sur la température en raison de leur vitesse, de leur force et de leur



répulsion ; quelle étendue ils ont occupé en long et en large, et enfin s'ils ont été ou non, la principale cause de la gelée.

Et peut-être parviendrait on par ce moyen, pratiqué sur toutes les parties du globe, à perfectionner l'histoire des vents ; ouvrage, dit M de Buffon qui serait très utile aux navigateurs et aux physiciens.

Peut-être parviendrait on à s'assurer encore mieux des propriétés de chaque vent, soit de mer soit de terre, ce qui serait très utile aux Agriculteurs.

C'est en effet à l'époque de l'établissement de l'Académie des Sciences, que l'on doit rapporter celle de bonne observation météorologique en France, et ce n'est qu'en 1730, que le Thermomètre de Réaumur leur donna dans toutes les parties du monde, une précision qu'elles n'auraient jamais acquise, sans cet instrument.

La société séante à Limoges, se trouve géographiquement placée au centre de la France, à 41 myriamètres de Paris, où les observations météorologiques sont faites avec la scrupuleuse exactitude ; elle est encore plus éloignée de Bruxelles, où le citoyen Poederlé les fait avec une grande attention. Ces deux dernières villes sont en plaine ; Limoges est sur une chaîne de montagnes, élevées de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ainsi, les observations que recueillera la Société de Limoges, pourront servir de comparaison, pour établir la différence qui doit nécessairement exister dans la température de ces trois points principaux de la République.

Le ministre de l'Intérieur a promis d'encourager efficacement la Société naissante du Département de la Haute Vienne elle obtiendra facilement de lui les bons instruments, sans lesquels on ne peut parvenir à la connaissance des changements de l'Atmosphère : et ces bons instruments ne se trouvent qu'à Paris.

Pour donner aux observations météorologiques tout le développement dont elles sont susceptibles, il faut que le Physicien qui s'y consacrera soit muni,

- 1) D'un thermomètre pour s'assurer du degré de chaleur,
- 2) D'un Baromètre qui indiquera la pesanteur de l'air,
- 3) D'un Anémomètre indicateur des variations du vent,
- 4) D'un Udomètre pour connaître la quantité de pluie qui tombe, et la quantité qui s'évapore,
- 5) D'une Boussole très sensible pour observer les déclinaisons de l'Aimant, enfin d'un électromètre qui donnera les signes de l'électricité. Il faut ensuite qu'il mette dans ses observations beaucoup d'ordre et une exactitude de presque tous les moments ; mais après avoir classé tous les faits, il doit être très réservé dans l'application qu'il en fera à l'histoire naturelle et à l'Agriculture ; car c'est principalement dans cette partie de la physique, que le rapport entre les causes et les effets doit être évident.

Cette même année, la Société d'Agriculture de Paris, dont il est devenu membre correspondant, lui décerne une médaille d'or pour avoir mis les cultivateurs de son voisinage à portée de se procurer chaque année des milliers de pieds d'arbres de différentes espèces et qui n'avaient jamais été cultivées dans ce canton. Tous proviennent des plantations de SAINT MARTIN. Seuls les arbres d'agrément et les arbustes qui exigent un meilleur sol vont être par la suite transplantés dans une nouvelle pépinière établie sur le domaine des Places, route d'Aixe.

Les arbres fournis aux cultivateurs du voisinage le sont également à tout le département et aux départements voisins. Dans un de ses écrits, Jacques Joseph parle même de départements éloignés.

Dans un tout autre domaine, 1790 voit à Limoges l'établissement de La société des Amis de la Constitution ou club des Jacobins. Jacques Joseph fait partie du comité qui doit fixer le programme de la Société. Il occupera par la suite les fonctions de commissaire, secrétaire, président, et sera membre de différents comités.

En 1791, il se rend acquéreur, comme la plupart des membres du club des Jacobins de plusieurs biens nationaux, dont le couvent des Grands Carmes et ses jardins, il y transporte les plantations de la route d'Aixe.

Nous avons vu Jacques Joseph JUGE DE SAINT MARTIN membre correspondant de la Société Royale d'Agriculture, par la suite il fera partie de la Société renaissante de Limoges, en sera président et sera correspondant de plusieurs autres de ces Sociétés.

Etant donné l'importance des bœufs dans l'économie limousine, la Société de Limoges, à ses débuts, a proposé à ses membres l'étude de la manière de les engraisser, de soigner leur maladie, etc.... sans négliger les autres bestiaux. Quelques trente ans plus tard, notre auteur écrit un **“Mémoire sur l'engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents”**

### **Extraits**

Quand on parle du Limousin comme pays propre à l'engrais des bœufs, il ne faut pas l'entendre seulement de la ci-devant Province qui portait ce nom : les bœufs qui arrivent à Paris, à Toulouse, à Lyon, etc. sous le nom de bœufs du Limousin, n'en sont pas tous, pas plus que les maçons et journaliers qui se rendent, au printemps, sous la dénomination de Limousins, dans ces grandes villes.

(...) Généralement on choisit les bœufs les plus gros, soit roux, tirant sur le rouge, noir ou fromental, c'est-à-dire couleur de froment, qui est la plus recherchée.

On n'en veut point de blancs, ni de gris.

On recherche toujours ceux qui ont la tête courte, les cornes luisantes, grosses, de moyenne longueur et un peu relevées, le poil du front crépu, les yeux grands, noirs et luisants indice certain de bonne constitution, les naseaux bien ouverts, les dents blanches et égales, le cou court et charnu, les épaules et la poitrine larges et chargées de chair, la veine qui est entre l'épaule et les côtes ferme et d'un gros calibre, le fanon pendant jusque sur le genou, les reins et le ventre larges, le dos droit et plein, la queue longue et fournie de crins, les hanches longues, la croupe large et carrée, les jambes grosses, l'ongle court, et le cuir épais, maniable et dépris de la chair. Ces marques extérieures réunies, autant qu'il est possible, trompent rarement. Mais le signe le plus certain qu'un bœuf engraissera bien et promptement, c'est, lorsque étant déjà charnu, il mange et repose bien.

(...) Entrons maintenant dans le détail des méthodes d'engraisser usitées dans chacun de ces cantons.

A Chabanais et aux environs, dès le mois de mai on met les bœufs dans les prés, et on ne les laisse point coucher dehors. Quand les herbes sont finies, on leur donne pour nourriture du foin le plus court, ensuite on leur fait un breuvage avec du pain de noix (c'est le marc qui reste sous le pressoir, après que l'huile est exprimée) délayé dans l'eau chaude.

(...) A Pompadour et aux environs, on laisse les bœufs dans les pâturages jusqu'à la Toussaint sans rien faire, ensuite on les entretient à l'étable sans les forcer de nourriture jusqu'après Noël, et on ne les vend qu'à la fin du Carême. Leur nourriture est du foin excellent et de la châtaigne sèche cuite après avoir enlevé la première peau on en fait une pâtée qui leur est très profitable, il y en a qui ajoutent de la farine de toute sorte de grains.

(...) Dans les environs de Limoges, les nourrisseurs laissent les bœufs, nuit et jour, dans les pâturages fermés de haies, ils les occupent rarement aux travaux de la culture : là ils mangent alternativement et se couchent pour ruminer. Ce régime dure depuis le mois d'août jusqu'au commencement de novembre : alors on les met à l'étable, on leur donne à manger dans un bac de pierre ou de bois, le bouvier leur donne du foin sec qu'il a soin de secouer afin d'en ôter le plus grossier, et de le présenter peu à peu à ces animaux, s'ils en rebutent quelques brins on les retire pour les donner aux vaches. On les fait sortir pendant les premiers jours pour aller à l'abreuvoir ; puis on les accoutume à manger le foin trempé dans l'eau et alternativement on leur présente des raves coupées à petits morceaux, où la feuille se tient encore ; dès lors ils n'ont plus besoin de boire.

(...) Lorsqu'on voit qu'ils prennent bien la graisse et qu'on peut les pousser à un point extraordinaire, on leur fait une boisson avec de la farine de seigle, délayée dans l'eau tiède, quelquefois on y ajoute de l'avoine bouillie.

Depuis qu'on s'est avisé de cultiver la pomme de terre, on leur fait une espèce de pâte en la délayant dans l'eau qui a servi à les faire cuire ; ou encore mieux dans l'eau qui a servi à faire cuire les châtaignes sèches, cette dernière est imprégnée de sel, que le bœuf recherche avec avidité. Il est assez curieux de voir ce gros animal lécher le bac et courber sa tête en tous sens pour recueillir les dernières miettes de pomme de terre, quand elles ne seraient pas plus grosses qu'un pois.

(...) Les réflexions qui se présentent naturellement après la lecture de ce mémoire (...) sont :

que le bœuf est un animal précieux, qu'il est, pour certains pays de la France la source des plus grandes richesses, qu'il acquiert de la valeur dès sa naissance jusqu'à sa mort, et rend pendant sa vie les plus grands services à l'homme ;

qu'il se nourrit de tous les végétaux qui lui sont offerts, même les plus communs ; que la cessation du travail et la surabondance de nourriture, lui procurent en peu de temps beaucoup de graisse ;

qu'en comparant avec exactitude les diverses méthodes d'engraisser qui sont en usage dans chaque canton de la France (...) avec les méthodes usitées en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, etc. on parviendrait sans doute à connaître la meilleure de toutes ;

que si chaque canton ne fournit pas l'aliment qui serait le plus convenable aux bœufs, il pourrait sans doute produire celui qui leur serait le plus avantageux après ce premier, et même plusieurs à la fois.

Outre les articles agricoles parus, dans la "Feuille du cultivateur", les Mémoires et les observations météorologique qui sont réalisées, sont éditées jusqu'en 1801.

Il va dorénavant s'intéresser à des sujets plus généraux et s'adresser à un public différent. Les événements tragiques de l'époque (*guerres continuelles depuis 1792, levée en masse de 1793, campagne d'Italie, expédition d'Egypte...*) l'ont amené à écrire deux ouvrages de réflexion morale parus en 1799.

**"Rêve d'un homme de bien"**

**et "Proposition d'un Congrès de paix générale"**

## **Extraits**

### **Proposition d'un congrès de paix générale**

*...Les Nations n'ont pas encore fait entre elles le pacte d'une union générale, qui seul peut constituer leur sûreté. Dès qu'un peuple ne dépend que de lui-même ; qu'il n'agit que par l'impulsion de ses propres intérêts : point de garantie, point de sûreté pour ses voisins, point d'autre droit que la force, et dès lors point de paix. Ce peuple est dans un état de guerre relativement à tous les autres. Et jusqu'à ce qu'un pacte d'union soit fait, tous les Empires contribueront à être dans le désordre, comme le seraient les membres d'une société qui ne connaîtraient aucun frein. Au lieu qu'appliquant aux différents Etats de l'univers, les principes qui ont déjà porté quelques Peuples à ce confédérer, il s'en suivrait qu'ils seraient tous soumis indistinctement à la loi d'association, qu'ils se porteraient une commune garantie, qu'aucun d'eux ne pourrait prendre les armes, qu'enfin ils seraient tous civilisés. Alors point de guerres...*

### **Proposition d'un Congrès de Paix générale : Ouvrage de réflexion morale paru en l'an VII**

#### *Avant-Propos*

\* Pour parvenir à une solution satisfaisante il faut remonter aux causes qui ont introduit la guerre dans le monde.

Une province est conquise en moins de temps qu'il n'en faudrait pour la labourer ; c'est assez pour faire estimer le guerrier plus que le laboureur.

D'ailleurs l'art militaire a l'avantage particulier d'exalter les belles qualités de l'âme, le courage, la fidélité, la patience, la générosité, la franchise, il ne les donne pas ces qualités, mais lorsqu'il les trouve il les dope avec énergie... Malheureusement il exalte aussi les vices, il ouvre un vaste champ aux grandes passions. L'ambition, la cruauté, l'injustice, la fureur aveugle ne forment que trop souvent son cortège...

On sent déjà qu'il n'est pas facile d'extirper les racines que cet art redoutable a jetées dans le cœur humain ; on ne peut lui opposer avec avantage qu'une plus forte passion, une plus grande vertu celle qui est au-dessus de tous les autres, l'amour de l'humanité. Pour que les hommes y renoncent tous à la fois, il faudra de deux choses l'une ou qu'étant désabusés des prestiges de la guerre ils reconnaissent enfin que la paisible jouissance de leurs champs peut suffire à leur bonheur ou qu'étant épuisés par les longs malheurs d'une guerre générale ils désirent unanimement la paix.

Cette dernière époque n'est peut-être pas éloignée. Qu'elle soit plus ou moins rapprochée il est essentiel de ne pas la laisser échapper car elle aura été

amenée par des évènements trop extraordinaires pour qu'on puisse compter sur un retour.

On ne saurait donc s'occuper, trop tôt des moyens de changer en réalité ce désir unanime de paix...

Enfin je proposerai l'établissement d'un corps permanent auquel tous les états civilisés soumettraient la décision de leurs préventions respectives.

### **Etablissement d'un congrès**

\* S'il existait une magistrature suprême sous le nom de Congrès, pour juger les prétentions des peuples réunis, elle réglerait leurs intérêts avec cette impartialité que ne peuvent avoir des médiateurs intéressés, et avec un ensemble que des vues limitées ne sauraient produire.

Ce congrès serait le lien indissoluble de l'association générale, et le germe de la civilisation universelle.

L'obéissance à ces décrets serait la loi fondamentale de tous les Etats ; leurs chefs en feraient le serment avant de prendre en main les rênes de l'empire.

La législation politique et le droit des gens qui veut dire actuellement leur force que d'un usage vague, formeraient alors un tout régulier dont chaque partie aboutirait au centre ; ce centre d'autorité enchaînerait autour de lui tous les intérêts et toutes les volontés.

Il serait une digue insurmontable élevée contre le droit injuste du plus fort.

Oh combien l'Europe serait aujourd'hui florissante, si, après les temps d'anarchie qui la désolèrent au Xe siècle les Conquérants qui usurpèrent un souverain pouvoir, étaient entrés en confédération, et avaient érigé un corps politique pour régler les différends qui pourraient naître entre eux dans l'avenir ? Que de trésors, que de sang, que de crimes épargnés. Combien d'arts utiles seraient en vigueur, combien de richesse en tout genre se seraient accumulés, et quelle masse de bonheur n'aurait-elle pas apportée dans le nouveau monde...

Le bien que nos ancêtres n'ont pas fait, pourquoi ne le ferions-nous pas ?

A la suite de l'établissement d'une école Centrale à LIMOGES, il obtint la chaire de botanique et de minéralogie...Désireux de remplir les devoirs d'une place si conforme à ses goûts. Il crée à ses frais un cabinet de minéralogie et établit un jardin de botanique dans sa pépinière...il ne craint pas les fatigues d'un long voyage pour recueillir les productions naturelles des terrains anciens de sa province, les fossiles des couches diluviennes des environs de Paris et les minéraux curieux des volcans éteints d'Auvergne...

Les écoles centrales n'eurent qu'une existence éphémère et Monsieur JUGE DE SAINT MARTIN est contraint, par leur suppression de restreindre ses leçons à l'enseignement particulier de son fils et des enfants de quelques amis.

Il se lance alors dans la rédaction sous forme d'entretien familial de la “**Théorie de la pensée, de son activité primitive indépendante des sens et de sa continuité prouvée par les songes**” publiée à Paris en 1806.

Il s'adresse aux jeunes de 18 à 20 ans.

### **Extraits**

Cet ouvrage se présente sous la forme de vingt entretiens d'un père et de son fils traitant des sens, de l'âme, du corps, du sommeil, des songes, de l'intelligence, des différences entre les hommes et les animaux... « où le jeune homme peut apprendre à se connaître et à s'estimer »

3 extraits choisis :

- Du 1<sup>er</sup> entretien où le jeune homme pose la toute première question qui le conduit à ces entretiens,
- Du 7<sup>ème</sup> entretien qui traite de l'âme et du corps
- De la conclusion

### **Extrait du 1<sup>er</sup> entretien :**

**Le fils :** Encore cette nuit j'ai eu le même songe que j'avais eu la nuit précédente ; j'ai rêvé que j'entendais une musique guerrière, ensuite j'ai vu défiler tant de militaires, que la place publique en a été couverte. Un superbe festin a précédé la danse, et chacun s'est retiré satisfait.

Comment est-ce possible que j'ai vu et entendu deux fois des choses qui n'existaient pas ?

**Le Père :** La réponse ordinaire à de pareilles questions serait très facile, mais tu l'oublieras, comme on oublie les songes mêmes : ne vaut-il pas mieux que je te conduise à la solution que tu cherches, en te dévoilant les secrets de ton être ?

J'avais déjà l'intention de diriger tes regards sur quelques parties de l'histoire naturelle, afin de t'accoutumer à observer les objets qui t'entourent. Car une fois que tu auras pris l'habitude d'observer, tu découvriras journellement des merveilles que le commun des hommes n'a pas le plaisir d'apercevoir ; et certainement rien n'est plus capable de fixer ton attention, rien ne peut te fournir plus de détails attachants, que l'étude de ta propre organisation.

Réfléchis sur les différentes modifications que présente un objet aussi intéressant pour toi, et tu sentiras aisément que, pour lier ensemble des idées essentiellement abstraites, tu ne pourras te dispenser de mettre nos entretiens par écrit. ...

## **Extrait du 7<sup>ème</sup> entretien : « Union de l'âme et du corps »**

**Le fils :** Il est à présumer que si les anciens ont étudié la nature de l'âme, et qui avaient un si grand intérêt de la connaître, n'ont pas pu réussir, il faut désespérer de la trouver par les méditations ou par l'expérience. Mais si l'on parvenait à cette connaissance, alors, plus de doute sur l'union intime de l'esprit et de la matière, sur l'action physique de l'un et de l'autre, sur l'origine de nos pensées, de nos songes, etc.

**Le Père :** Quelques anciens philosophes supposaient que l'homme est un composé de trois choses, savoir, d'une portion de la divinité, immortelle, impassible, immuable ; du corps matériel sujet à corruption, et de l'âme constituée au milieu de ces deux extrêmes. Que si elle « adhère à la divinité, disaient-ils, elle va à la perfection, si au corps, elle se dégrade. »

Une supposition si compliquée donnait, comme tu vois, une grande latitude à leurs raisonnements.

Quelques modernes, presque tous médecins, ont donné dans l'excès contraire, en supposant que l'homme est un être simple qui périt tout entier, et qui, pour exister, n'a pas eu besoin de création.

Mais l'immense majorité des anciens et des modernes admet dans l'homme les deux principes dont je t'ai parlé ; l'âme spirituelle, inaltérable dans sa substance, simple et indivisible, puisqu'elle ne se manifeste que sur une seule modification, qui est la pensée ; et le corps matériel doué des organes propres à transmettre à l'âme les sensations qui sont relatives à la conformation de chacun d'eux.

## **Extrait de la conclusion :**

**Le Père :** Il s'agit maintenant de résumer en peu de mots tout ce que nous venons de dire ; je connaîtrai bientôt si tu es initié.

**Le fils :** Voilà ce qui m'a le plus frappé :

La pensée est le seul mode de l'esprit humain, c'est-à-dire sa seule manière d'être ; elle en est donc l'essence.

L'esprit ayant été joint dès l'origine au germe corporel, il en est résulté le germe humain : dans ce premier cas, l'esprit a commencé son action sans la participation des sens.

Dès qu'un germe humain est vivifié, l'esprit continue son action, mais différemment ; tantôt il tire ses idées de son propre fonds, tantôt il cède à l'impression des sens : ce n'est que dans ce second état qu'il peut communiquer avec les objets matériels ; il se les approprie, il en use ou en abuse.



Après la séparation du corps, l'esprit continue son action, c'est son essence ; mais dans ce troisième état, il ne peut communiquer qu'avec la matière.

Telles sont les trois bases de sa théorie.

**Le Père :** Une bonne théorie ne doit avoir qu'une base.

**Le fils :** Alors je ne considérerai l'esprit que dans le premier état, les autres deux s'y trouvant implicitement renfermés.

La même année voit également paraître la "**Description pittoresque d'une métairie dans le département de la Haute-Vienne**".

Il y chante tous les charmes de cette terre à laquelle il est si profondément attaché, nous dit la façon souvent originale dont il a conçu son architecture paysagère, parle avec tendresse de ses domestiques les plus proches.

### **Extraits**

Je vous salue, paisibles Cultivateurs qui m'avez vu naître ; et vous bonnes Ménagères qui m'avez donné si souvent du lait et des fruits.

Je viens aujourd'hui avec un de mes bons amis, qui désire connaître les productions de ce pays ; présentez-le à votre père blanchi par l'âge ; montrez-lui vos beaux enfants, vos troupeaux, vos oiseaux domestiques.

Montrez-lui ce grenier plein du produit de vos travaux, vous le conduirez ensuite dans les champs où vous allez déposer l'espérance d'une nouvelle récolte.

Et, toi, jeune Thérèse, dont les simples vêtements sont arrangés avec tant d'élégance, vas dans l'humble maison que j'ai bâtie sur les ruines de celles de mes pères ; disposes des chaises auprès du feu, afin que nous prenions un peu de repos, qu'une flamme pétillante s'élève aussi haut que nous ; ne crains pas l'incendie, les murs sont solides ; ne crains pas de manquer de combustibles, la nature travaille continuellement, dans nos climats, à l'entretien de nos larges foyers.

Tu nous prépareras ensuite un déjeuner champêtre.

Comme un habitant de la ville se trouve à l'aise dans son domaine rural ! Il n'est plus commandé par les passions factices, les affaires n'altèrent plus sa gaieté, et ses ennuis se dissipent avec la cause qui les produisait. O ! Liberté, tu seras toujours le souverain bien de l'homme.

..../....

Les habitants du Limousin ont passé de tout temps, pour très habiles à diriger les eaux dans leurs prairies. Il est peu de pays en effet où les sources vives

soient aussi abondantes, et les pentes du terrain aussi douces. L'industrie des cultivateurs a donc dû naturellement se tourner de ce côté ; aussi n'ont-ils pas besoin du niveau pour pratiquer, dans les prairies élevées, un canal qui soit toujours plein, et qu'ils puissent ouvrir en vingt endroits différents s'il le faut, pour arroser les parties inférieures.

Mais nos prés étant destinés à donner les fourrages d'hiver, ils ne suffiraient pas de l'éducation de nos élèves ; il faut d'autres espèces de prairies où les animaux puissent paître pendant la belle saison : heureusement nous ne sommes pas ici sujets au parcours ; il est permis à chaque propriétaire de former, sur un sol humide, des pâturages, de les diviser et de les enclore comme il le juge à propos. On a soin de laisser croître de grands arbres dans chaque division, afin que le bétail, après avoir travaillé, trouve tout-à-la-fois une herbe fraîche, un air plus salubre que dans les étables, et de l'ombre pour ruminer tranquillement.

.../....

Voilà une Châtaigneraie que mon aïeul planta en quinconce l'année de son mariage ; les couches concentriques de cette soulie (souche) sciée horizontalement en attendent l'âge. J'ai respecté cette plantation, quoiqu'elle soit sur le retour, parce qu'étant au nord des habitations, elle les garantit du mauvais vent. J'ai planté des Noyers à côté pour produire le même effet, lorsque la Chataigneraie sera détruite.../...

La récolte dont tu vois que mon vieux métayer s'occupe actuellement en chantant est celle des Pommes de terre ; il en arrache dès à présent une partie, soit pour la consommation de sa famille, soit pour celle de ses animaux domestiques. C'est un de nos bons intendants (*Mr. Turgot*) qui introduisit parmi nous ce précieux Tubercule ; quand je vis que sa culture s'établissait en grand, j'en rendis grâces à celui qui nous l'avait procuré. En effet, par un moyen aussi simple, Mr. Turgot a garanti pour toujours de la famine un pays qui n'y était que trop sujet.

Les générations futures ignoreront, sans doute, le nom de leur bienfaiteur ; elles ne nous sauront aucun gré de leur avoir transmis une culture dont l'origine sera perdue. Mais il est doux de songer que dans plusieurs siècles, nos descendants y trouveront le même avantage. Nous serons à leur égard, ce qu'est pour nous la Providence ; elle répand ses biens, et se cache.

Ce n'est pas le seul présent que Mr. Turgot ait voulu nous faire ; quand il sut que nos paysans n'avaient jamais bu que de l'eau, il essaya de leur procurer une boisson plus agréable et plus saine, il rédigea une instruction sur la culture du Pommier à cidre, et sur la meilleure manière d'en préparer la liqueur ; il fit venir de la Normandie en 1768, 1769 et 1770, du plant et des greffes qu'il distribua gratuitement aux cultivateurs : je soignai de mon mieux les lots qui

m'échurent, mes Pommiers sont aujourd'hui en plein rapport. Mais la tentative n'a pas réussi, parce que notre climat plus chaud a radouci le fruit dont l'aigreur fait tout le mérite.

Il est temps de retourner au logis pour prendre des forces, car il nous reste à parcourir des bois d'une vaste étendue.

.../...

Tu vois, entre ces branches pendantes, un groupe d'arbres touffus ; sous ces arbres est le tombeau de mes aïeux, ils furent inhumés dans une Chapelle succursale que leur piété fonda quand ils eurent perdu l'espérance de voir rétablir celle du Puy-Dieu. L'un d'eux avait vécu à la Cour ; on assure même qu'il était écrit sur sa tombe :

*J'ai trop écouté  
La voix de l'ambition  
Va, Passant,  
Boi, mange, réjoui-toi,  
Le reste n'est rien*

Les autres, mieux avisés, surent conserver leur indépendance. Le temps, qui détruit tout, a détruit la Succursale, il ne reste qu'un simple monument en pierres que j'ai fait ériger en leur mémoire : en passant auprès, je dis : Il y a peu d'intervalle entre nous, et je souris à l'espoir de le franchir bientôt pour me réunir à eux. Eh ! Mon ami, pourquoi cet attendrissement ? Les arbres tumulaires en s'élançant vers le Ciel, ne semblent-ils pas montrer à la vertu son dernier asile ?

.../....

Les Hirondelles de ce canton le quitteront bientôt, parce que les insectes ailés dont elles se nourrissent en volant sont près de périr ou de se cacher. Leur rendez-vous pour le départ est ordinairement sur cet immense Noyer, qui domine les autres arbres d'alentour : s'il en est qui ne se rendent pas, celles qui sont assemblées envoient des émissaires pour les amener, et réunies, elles partent toutes ensemble pendant la nuit, pour n'être pas harcelées par les oiseaux de proie : l'Hirondelle est amie de l'homme européen ; elle approche sans crainte, gazouille en sa présence, et le délivre d'une infinité d'insectes qui le tourmenteraient : peut-elle lui donner un témoignage de confiance plus marqué que de bâtir son nid dans sa demeure, et d'exposer à sa merci les tendres fruits de son union ? Elle va passer six mois de l'année sous des climats d'une température plus douce que la nôtre, non pour y nicher, car il n'en vient jamais de jeunes, mais pour y trouver une subsistance assurée : au printemps elle ne manque point de revenir dans son pays natal, affectionnant principalement le lieu où elle a goûté les prémices de l'existence.

Ces Grues qui passent sur nos têtes, excitent les cris multipliés dont ton oreille est maintenant frappée : les jeunes campagnards ont le préjugé de croire qu'à force de crier, ils étourdiront les voyageuses, et qu'elles tomberont du haut des airs. Mais le chef de la troupe fait entendre une voix de réclame que les autres répètent comme pour avertir qu'elles suivent et gardent la ligne. Elles s'abattent quelquefois pendant la nuit dans nos pièces de blé, afin d'y prendre un peu de nourriture ou de repos. Que font-elles pour n'être pas surprises ? Elles établissent une sentinelle qui veille sans cesse, le cou tendu, la tête élevée, et qui, au moindre danger donne le signal d'alarme. Cet oiseau est ainsi dépeint dans les hiéroglyphes ; il passe pour le symbole de la vigilance.

Les Oies sauvages, jouissant d'une égale puissance pour le haut vol, passeront incessamment sur cette contrée : toutes les fois que nos Oies domestiques les voyent ou les entendent, elles les appellent ; si celles-ci ne descendent pas, les nôtres font de grands efforts pour les atteindre ; vains efforts que ne seconde pas une aile affaiblie dans la servitude ! Bientôt fatiguées, elles s'arrêtent dans le premier village où d'autres Oies privées déploient leur voix éclatante. Elles obéissent ainsi à l'instinct d'émigration, mais au lieu de recouvrer la liberté, elles ne font que changer de maître. C'est ce qui arrive tous les jours aux autres espèces dégénérées.

Je voudrais savoir ce que pense l'homme riche, mollement couché dans une alcôve inventée par le luxe, lorsqu'il entend ces troupes ambulantes qui s'acheminent sans guides, au milieu des ténèbres, malgré le vent et la pluie ? Il les accuse peut-être d'écarter de ses paupières le sommeil longtemps attendu. Quant à moi, je ne puis les entendre sans admirer la Nature, toujours agissante, toujours la même : sa sublime éloquence retentit jusqu'au fond de mon âme.

La même année, il écrit :

**“La vie champêtre en vers libres et simples comme elle”**

*Extrait : « Heureux qui loin du faste aux plantes qu'il cultive, consacre de ses jours la course fugitive qui libre de chagrins sans procès et sans bruit, vit dans l'obscurité d'un champêtre réduit et borné dans ses vœux content du nécessaire, interdit à son cœur tout désir téméraire ! Sa seule ambition est de donner des Lois aux fleurs de ses jardins, aux arbres de ses bois : nul regret ne se mêle à sa gaité durable et jamais de dégoût ne s'assied à sa table. »*

L'année 1808 est la date de la première édition de “**Changement survenu dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années**” suivi des **Préjugés et usages singuliers accrédités dans le département de la Haute-Vienne**.

Elle est épuisée très rapidement ; l'auteur a cependant souhaité attendre une dizaine d'année pour la compléter. La seconde édition paraît en 1818.

L'homme de progrès, que celui-ci soit du domaine agricole, technique, scientifique, le novateur impénitent, le pacifiste, sans doute l'utopiste, se sont largement exprimés dans les pages de cet ouvrage. Avec ce nouveau titre se manifeste surtout le moraliste indulgent et ses talents d'ethnologue.

Quels sont les habitants de Limoges dont les mœurs sont décrites ? Nobles, bourgeois, commerçants, artisans... ? Il ne le précise pas toujours, expliquant que le lecteur comprendra sans peine.

### **Extraits -2<sup>ème</sup> édition (1818)**

#### **Préambule**

*...Les habitudes et les mœurs changent comme tout ce qui est hors de la nature ; mais elles changent insensiblement ; il faut, de temps en temps, les comparer si l'on veut en percevoir la différence. Cependant un seul observateur ne peut saisir aisément toutes les variations qu'éprouvent autour de lui ses concitoyens, parce qu'il ne lui est pas permis de les interroger sur les causes de leur élévation ou de leur décadence. Il est obligé de s'en rapporter, le plus souvent aux apparences extérieures, et de les combiner avec les événements publics, dont l'influence agit puissamment sur les opinions particulières : il compose des uns et des autres un résultat, qui approche beaucoup de la vérité, s'il n'est la vérité même.*

*Ce qui peut être le plus utile à celui qui entreprend de rapprocher les faits, est de quitter momentanément le pays, comme je l'ai fait plusieurs fois ; les changements survenus pendant mon absence me frappaient davantage et la comparaison que j'étais dans le cas de faire m'éclairait sur les avantages et les inconvénients de ce qui s'était passé dans ma ville natale...*

#### **Incendie du clocher de St Michel**

Pendant qu'on travaillait de tous côtés à l'embellissement de notre ville, la foudre frappa son plus bel édifice. Ce fut le 10 novembre 1810, à six heures et demie du soir, que le tonnerre tomba, avec une violence sans exemple, sur la flèche de ce clocher, en renversa la pointe, sillonna la partie restante jusqu'à sa base, et endommagea la tige. Il fut fait un rapport détaillé de cet événement

terrible, qui fut inséré dans les annales de la Haute-Vienne. *Deux cent trente-neuf ans auparavant*

*il était arrivé un accident non moins funeste le dernier juin 1571*, environ vers l'heure des vêpres, le tonnerre tomba sur le clocher de la cathédrale, et mit le feu à l'aiguille en bois, couverte de plomb, qui soutenait une grande croix de fer. Dans peu de temps le feu gagna l'intérieur du clocher, et se montra au dehors. Le secours que les chanoines voulurent y apporter ne put arrêter l'incendie, à cause du plomb fondu qui tombait sur les ouvriers, tant au-dedans qu'au dehors. A sept heures tout le beffroi était embrasé, les flammes, poussaient avec violence, sortaient par toutes les issues de haut en bas. Les cloches qui étaient au nombre de onze, et dont les sons étaient en harmonie, furent fondues. La matière coula dans la rue comme aurait coulé l'eau. Tout l'attirail de l'horloge tomba et fut consumé. Cet épouvantable incendie, qui dura qu'à minuit, a causé la ruine entière de la flèche, de manière que ce beau clocher n'est plus qu'une tour d'architecture gothique. Il ne reste d'intacte que le clocher de Saint Pierre, qui est construit sur le modèle des deux autres ; s'il recevait à son tour un coup de foudre, on perdrait la mémoire de la belle forme de sa pointe. Pourquoi ne l'en préserverait-on pas au moyen d'un paratonnerre ?

*Le clocher de St Etienne fut bâti en 1198, par les soins de l'évêque Sabrand-Chabot ; celui de St Michel, en 1364, celui de St Pierre est plus moderne, il fut bâti sur le plan pris en petit des deux premiers, et plait davantage à l'œil à cause de ses justes proportions).*

## **TURGOT**

Monsieur Turgot devenu notre intendant en 1761, ne tarda pas à déployer parmi nous des ressources de son génie :

*A son arrivée à Limoges, il fut complimenté trois fois par un de nos négociants (Jacques Pétinieaud), qui se trouvait en même temps, premier Consul, premier Juge de bourse et premier Administrateur de de l'Hospice ; et cela sans gêne , sans répétition, sans un mot de flatterie ; M. Turgot en fut étonné, il ne s'attendait pas à trouver ici de pareils homes : il conçut une si bonne idée de celui-ci, qu'il eut toujours de l'estime pour lui ; il le prit même pour conseil dans toutes les affaires de localité . Quelques années après, lorsque la disette se déclara, il l'invita à prêter son nom pour l'approvisionnement de la province : une seule lettre de M. Pétinieaud, à son correspondant de Dantzick, procura tout le blé nécessaire.*

*(Turgot)* eut bientôt reconnu la cause d'une maladie contagieuse qui faisait annuellement quantité de victimes, principalement parmi les femmes

enceintes ; et procura la salubrité de la ville en démolissant ces remparts et ces hautes tours dont parle les anciens géographes ; l'air commença à circuler dans nos rues obscures, étroites et tortueuses.

.... Ce qui manquait le plus à notre ville, était la communication avec les villes voisines. Les grandes routes furent ouvertes de tous côtés et si artistement pratiquées, qu'un voyageur en voiture ne pouvait entrer dans notre généralité (même pendant la nuit), sans comprendre qu'il était en Limousin. *Chemin tortu vaut mieux que bossu, disait M. Turgot que j'aime à citer souvent.*

.... M. Turgot voulant détruire la mendicité qui jetait dans Limoges des racines trop profondes, jugea à propos d'en séparer le dépôt d'avec l'hospice, déjà fort mail sain, et le fit bâtir en briques sur un local élevé. L'hospice même ne tarda pas à être reconstruit. Quelques églises, quelques communautés, les prisons, le collège, l'hôtel de l'intendance, fut refait à neuf ; un joli dôme fut élevé pour servir de chapelle aux religieuses de la Visitation : tant d'entreprises dispendieuses étaient alors un signe certain de la prospérité publique.

.... Une autre sollicitude entra dans l'âme de notre bon intendant, il voulut procurer aux habitants de Limoges un meilleur pain que celui qu'ils mangeaient : ces premières démarches furent infructueuses, le boulanger rejetait la faute sur le meunier, etc. ; il prit le seul pari qui put alors le conduire au but : il acheta de bon blé, afferma un moulin, il fit venir d'Angoulême un boulanger nommé Joseph, qui vendait de fort bon pain au poids et à meilleur marché que les autres boulangers ; quand on vit que malgré cela Joseph faisait de bonnes affaires, on lui proposa d'instruire des élèves dans son art, à quoi il se prêta de fort bonne grâce.

*(Depuis cette époque nous pouvons choisir entre plusieurs espèces de pains, et c'est un avantage suivant l'ancien proverbe, pain changé, vin accoutumé. Il est peu de villes en France, qui, comme Limoges n'aient point de marché au blé, et ou par conséquent très peu de particuliers puissent faire leur pain. La masse des habitants, naturellement confiante, se repose sur les approvisionnements que les boulangers font pour leur compte et sur la surveillance de la police relativement au poids et au prix.)*

Je dois ajouter ici que la conformité des mœurs austères de M. Turgot, avec les mœurs des Limousins, fit qu'il les aima toujours, et lorsqu'il fut parvenu au ministère, il les protégea.

...En1791, la première porcelaine dure fut faite avec les terres du limousin, sous les auspices de Monsieur Turgot ; cette branche du commerce est devenue de jour en jour plus intéressante, tant à cause de l'exportation que parce qu'elle nous fournit à bon compte des ustensiles solides, aussi propre que la vaisselle plate.

## **Premiers changements dans les habitations**

\*L'impulsion fut donnée au goût des bâtiments plus vastes et mieux ordonnés. Peu à peu les rues se sont alignées, élargies ; on est parvenu à éclairer les escaliers qui étaient entièrement privés du jour. Les façades, moins gothiques, ne présentent plus ni torchis délabrés, ni croix de bois noircis par les siècles ; la plupart sont ornées de balcons et de persiennes peintes en vert.

...Enfin, on a eu des appartements bien éclairés et bien clos.

Cette innovation n'a pas peu contribué à changer nos habitudes ; et ses effets seront bien plus sensibles dans l'avenir, puisqu'il existe une grande différence entre les enfants élevés dans une habitation saine et gaie, et ceux qui sont élevés dans une habitation obscure.

## **EDUCATION**

...\*On laissait les enfants de trois ans à leur nourrice, il en coûtait si peu, chaque année ; vingt-cinq à trente francs et un mouchoir. A leur retour ils étaient confiés aux soins d'une servante, dont l'accent était ordinairement détestable et qui ne savait les amuser qu'en leur parlant de loups-garous, de sorciers et de revenants.

Jamais la moindre caresse de la part des pères et mères : la crainte était le principe sur lequel était basé l'éducation des enfants ; celui qui leur apprenait à lire, leur attachait la chemise sur les épaules, tenait le livre d'une main et la discipline de l'autre, tout prêt à frapper à la moindre inadvertance. Ils n'étaient point admis dans la société ; lorsqu'ils s'y trouvaient par hasard, on ne leur permettait point de parler. Une sévérité aussi étrange imprimait dans ces jeunes cerveaux des affections timides très difficiles à détruire....

...Par suite des principes religieux que les enfants recevaient dès le bas âge, ils étaient enclins à faire une chapelle dans leur chambre ou dans un grenier, ils y célébraient les Saints offices à leur manière....

Il n'était pas étonnant que ces jeunes gens fussent un peu niais quand ils sortaient pour la première fois de la maison paternelle.

...Les mauvais traitements qu'en général les écoliers recevaient de leurs maîtres les rendaient querelleurs ; chacun d'eux cherchait l'occasion de s'en venger sur autrui. Ceux qui habitaient un quartier de la ville, s'armaient de frondes et de bâtons pour aller attaquer ceux d'un autre quartier. Le combat était soutenu courageusement de part et d'autre, et il était très difficile de les séparer.

...Nous venons de voir que la classe ouvrière ne surveillait guère la conduite des garçons, ce relâchement habituel s'étendait jusqu'aux filles ; on leur permettait de se réunir tous les soirs, à la nuit close, au coin des rues, pour chanter les litanies devant une niche élevée, où était l'image de la Vierge : une



d'elles était chargée d'entretenir la lampe, qui, restant allumée toute la nuit, tenait lieu de réverbère.

On leur permettait aussi dans les soirées des beaux jours, de s'amuser entr'elles à de petits jeux, ou de former des danses en rond aux accords de leurs chansons romantiques qui remontaient à l'ancienne chevalerie française.

...Ces amusements innocents se prolongeaient jusqu' à ce que les mères, après plusieurs appels, se fâchaient pour de bon.

Pendant que la jeunesse folâtrait ainsi dans les rues, la discorde s'insinuait dans l'intérieur des maisons, il arrivait parfois que les maris ombrageux avaient battu leur femme.

...Les arts frivoles n'entraient point dans le plan d'éducation des jeunes demoiselles, on ne voulait en faire que de bonnes mères de famille, ou les préparer à supporter les austérités du cloître. (...)

.. d'un côté cette vocation se fortifiait, de l'autre le projet de débarrasser la maison. Bientôt venait le moment où la mère et la fille se séparaient pour toujours sans verser une larme.

...Les unes et les autres étaient vêtues avec une extrême modestie. Quant aux orphelines, elles étaient reléguées dans un couvent où se trouvaient un grand nombre de pensionnaires étrangères.

Malheureusement pour les jeunes personnes, on avait le préjugé de vouloir perfectionner leur taille, au moyen d'un corset qui la resserrait considérablement.

Il en résultait un autre inconvénient, c'est que la gêne où était une fille l'obligeait à porter sa tête en avant : pour corriger ce défaut, on employait un collier de fer, recouvert de velours noir et forçait la tête à se tenir en arrière.

C'était un spectacle singulier de voir autour d'une mère de famille quatre ou cinq grandes demoiselles, toutes jolies, droites comme des piquets, obligées de lever les bras pour pouvoir tricoter et ne répondant que par monosyllabes ; il faut avouer qu'une pareille contrainte était bien faite pour inspirer l'envie d'en voir la fin : aussi, l'espérance de quitter le corset et son collier était pour une fille qui se mariait, une douceur qu'elle se promettait dans son changement d'état. La parcimonie des vêtements cessait à l'époque du mariage ; on achetait pour la future épouse les meilleures dentelles et les plus belles robes, souvent des étoffes brochées qui duraient toute la vie.

*Les privations de tout genre et cette espèce de captivité domestique où étaient réduits les enfants des deux sexes, devenaient la base de leur intimité réciproque et le motif de leur consolation mutuelle. Il y avait entre frère et sœur une amitié plus qu'ordinaire : cela prouve bien qu'à tout âge il faut un aliment quelconque aux affections du cœur.*

Cette manière d'élever les enfants avait sans doute ses défauts ; la rigidité des Jésuites et des parents mêmes peut aujourd'hui paraître excessive, mais il en résultait que le respect filial se montrait dans toutes les occasions

*La volonté d'un père ou d'une mère était pour nous ce qu'était pour les anciens l'ordre de Dieu, annoncé par les oracles. Lorsqu'un père disait à son fils ou à sa fille, « le temps de t'établir est venu, j'ai fait choix de la personne qui te convient », Il trouvait ordinairement de la soumission, le mariage se faisait de suite. Néanmoins s'il parlait trop tard, et que le cœur fut déjà pris, la jeune personne le déclarait franchement, alors le père favorisait de tout son pouvoir l'inclination formée, pourvu qu'elle fût honnête sous tous les rapports)*

*La volonté d'un père ou d'une mère était pour nous ce qu'était pour les anciens l'ordre de Dieu, annoncé par les oracles. Lorsqu'un père disait à son fils ou à sa fille, « le temps de t'établir est venu, j'ai fait choix de la personne qui te convient », Il trouvait ordinairement de la soumission, le mariage se faisait de suite. Néanmoins s'il parlait trop tard, et que le cœur fut déjà pris, la jeune personne le déclarait franchement, alors le père favorisait de tout son pouvoir l'inclination formée, pourvu qu'elle fût honnête sous tous les rapports)*

## **LA SOCIETE**

...Il existe à Limoges plusieurs riches maisons dont les fondateurs ne savaient seulement pas lire.

...Entre les anciennes corporations établies à Limoges, celle des marchands bouchers était la plus remarquable ; confinés dans le même canton, ils faisaient, pour ainsi dire, une tribu séparée des autres citoyens, soit par la rudesse de leur langage, soit par leurs mœurs. Ils ne s'alliaient jamais qu'entre eux, étant par conséquent tous parents, ils faisaient cause commune ; avaient une église particulière, bâtie en 1475.

... Le premier calendrier qui ait paru à Limoges est de 1762. M. Devoyon, son estimable auteur, disait avec raison que, "l'idiome du pays fait sur les habitants une impression qu'on aperçoit lorsqu'ils parlent français, c'est un défaut qu'on leur reproche, contre lequel ils devraient se précautionner".

Il désirait aussi que "Ceux d'entr'eux dont l'esprit était cultivé par l'étude, la lecture et l'usage du monde, formassent à Limoges une société littéraire.

Ce vœu (...) a été formé dans le sein de la société d'agriculture dans une section de littérature et beaux-arts.

...On a reproché à nos ancêtres de trop aimer à plaider, leurs procès « étaient portés, par appel, au parlement de Bordeaux, et toutes les parties s'y rendaient

en personne pour accélérer le jugement ; mais comme ils avaient grand peur de se noyer en passant la Garonne, ils faisaient leur testament avant de partir. L'harmonie des familles s'entretenaient par les visites amicales que faisaient les parents, et par les fréquents repas donnés et rendus sans façon.

...On ne manquait pas, au 1<sup>er</sup> janvier, d'aller chez les proches parents pour leur exprimer les souhaits de bonne année, et l'on donnait Les étrennes des enfants et des domestiques.

Il ne se faisait aucun mariage qu'il n'y eut des présents donnés de part et d'autre.

Une fête patronale était annoncée dès la veille par l'offre d'un bouquet, assorti de compliments en vers ; le fêté, sensible à cette marque d'attention, régalaient toute la famille. C'était autant d'occasions de se réconcilier, s'il était survenu quelque brouillerie dans le courant de l'année.

Lorsqu'on recevait quelque visite dans l'après-midi, l'usage était d'offrir à goûter, même aux personnes qu'on n'avait jamais vues : en cela on se conformait à des mœurs bien plus anciennes.

Il n'arrivait jamais qu'un individu tutoya ceux qui étaient plus âgés que lui.

Tels étaient nos usages et nos mœurs lorsque les premiers germes du luxe et de la dépravation furent jetés parmi nous ; je m'abstiendrai d'en nommer les fomentateurs...

Qu'il me suffise de dire qu'en 1760, ils portèrent le dernier coup à notre simplicité, et que depuis cette époque le libertinage est allé toujours croissant.

## **Préjugés**

Je voudrais transporter ceux qui prétendent que le genre humain tend à la décadence, au temps d'Henri IV, ce qui serait précisément une époque de deux siècles, et leur faire voir en quel état se trouvait en France, les sciences, les arts, en un mot, la civilisation, ils apercevraient sans doute quelques différences en bien, entre les français d'alors et les français d'aujourd'hui.

Je voudrais les reporter ensuite à deux siècles dans l'avenir ; croient-ils que les Français du vingtième et unième siècle vaudront moins que ceux du dix-neuvième ? Ce serait une opinion par trop décourageante.

Nous sommes déjà loin de ces temps barbares, où les tribunaux condamnaient au feu de prétendus sorciers, et des imbéciles qui faisaient dans la torture, des aveux de toute fausseté. Ainsi tout porte à croire que dans deux cents ans le genre humain sera désabusé de la plupart des préjugés qui, dans ce moment, obscurcissent le flambeau de sa raison.

Le passé nous est garant de l'avenir.

Notez que ce sont les vieillards qui se plaignent du temps présent, et qui pronostiquent des temps plus malheureux encore. Les jeunes gens ne

s'inquiètent guère s'il y a eu un âge d'or, et s'il y en aura bientôt un de fer. C'est peut-être parce qu'ils sont éloignés de l'un et de l'autre.

Ce qui fait croire que le temps passé était meilleur que le temps présent, est qu'on ne voit du temps passé que les grands évènements dépouillés de toutes leurs circonstances, on en jugerait autrement si on les avait vus en détail, comme on voit ceux d'aujourd'hui.

Il faut avouer cependant qu'une catastrophe, ou une grande révolution, peuvent arrêter pour un temps le progrès de l'esprit humain, peuvent même replonger dans l'oubli tous les arts d'agrément. Mais l'agriculture et l'imprimerie sont trop connues pour qu'on en perde le souvenir : avec leur secours, renaîtraient les autres arts utiles, qui remonteraient peu à peu les nations au point dont elles auraient été déchues.

Je puis me tromper, mais je pense que ceux qui doutent de la perfectibilité du genre humain, ne donnent pas une idée avantageuse de leurs connaissances.

Après une vie si bien remplie, pensant à sa mort, Jacques Joseph décida d'utiliser le premier sapin qu'il avait planté pour en faire son cercueil. L'on dit qu'il prévint ses parents de sa fin prochaine et qu'il mourut dès que le cercueil fut terminé. Il est décédé le 28 janvier 1824 à l'âge de 81 ans.

L'article de « *Limoges illustré* » de 1907 qui nous donne ces renseignements termine ainsi : "La Société d'Agriculture de la Haute-Vienne dont il était le président honoraire, la Société Linéenne, la Société d'Agriculture de Paris, une foule immense, accompagnèrent le savant modeste et l'homme de bien à sa dernière demeure. Il dort dans la chapelle de ses ancêtres, à l'ombrage des forêts qu'il a créées".

**Extraits des Ouvrages suivants :**

**Auteur : Jacques Joseph Juge Saint Martin :**

« Le Traité de la culture du Chêne »

« Notices des Arbres et Arbustes qui croissent naturellement ou qui peuvent être élevés en pleine terre dans le Limousin »

« Observations météorologiques et économiques »

« Mémoire sur l'engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents »

« Proposition d'un Congrès de paix générale »

« Théorie de la pensée, de son activité primitive indépendante des sens et de sa continuité prouvée par les songes »

« Description pittoresque d'une métairie dans le département de la Haute-Vienne »

« Changement survenu dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années » suivi des Préjugés et usages singuliers accrédités dans le département de la Haute-Vienne.

**Auteur : Mémoire de Nieul et Alentours :**

« Saint-Martin du Fault au Pays de l'Arbre et de l'Eau »

« Naissance d'une agriculture nouvelle dans le canton de Nieul (fin du 18<sup>ème</sup> siècle) »